



L'essentiel des Souffrances endurées

22 mai 2020

« Les souffrances physiques et psychiques, ainsi que des troubles associés, que doit endurer la victime durant la maladie traumatique, soit de l'accident à la consolidation »

LES FONDAMENTAUX

- En plus du classique Pretium Doloris le poste peut inclure des éléments spécifiques qui doivent faire l'objet d'une description minutieuse
- L'échelle à 7 degrés reste un outil nécessaire dans un ensemble méthodologique plus large
- Attention : les souffrances post consolidation relèvent de l'évaluation du DFP

CRITERES D'EVALUATION

❖ Souffrances physiques

- Douleurs liées au dommage : plaie, fracture, traumatisme crânien, polytraumatisme...
- Douleurs liées aux examens et au traitement du dommage : amputation, contraintes liées aux soins...

❖ Souffrances psychiques

- Liées au dommage physique : impact psychologique du parcours de soins, prise de conscience du handicap, dépression...
- Liées au dommage psychique : état de stress, effroi, trouble anxio-phobique, état dépressif...

❖ Souffrances exceptionnelles hors échelle

- Préjudice d'angoisse : confrontation à la mort, mort imminente
- Préjudice d'avilissement : peurs et angoisses des victimes de traite et de prostitution forcée
- Toute autre situation particulière non cotable

CONTENU DE L'EXPERTISE

❖ Description :

- Description des circonstances et des suites immédiates de l'accident et des lésions
- Description du parcours de soin de la victime
- Description de la douleur physique ressentie
- Description des souffrances psychologiques
- Description des souffrances exceptionnelles en sus

❖ Cotation sur l'échelle à 7 degrés :

- Utilisation des degrés et des demi-degrés
- Rappel éventuel du qualificatif attaché à la cotation
- Précisions expresses sur les souffrances non incluses dans l'échelle
- Utilisation possible en complément et avec prudence de méthodes alternatives (échelle d'auto-cotation)